

**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

-----

**Vérifier au prononcé**

**Déclaration**  
**de Son Excellence Abdelaziz ZIARI**  
**Ministre des Relations avec le Parlement**  
**Chef de la délégation algérienne au segment de Haut niveau**  
**de la 4<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits**  
**de l'Homme des Nations Unies**

**Genève, le 12 Mars 2007**

**Monsieur le Président,**

Permettez moi d'ajouter ma voix à celle des précédents orateurs, pour vous dire combien la délégation algérienne se réjouit de vous voir, ainsi que les autres membres du Bureau, conduire, dans une ambiance consensuelle, la transition institutionnelle de notre nouvel organe et de le mener vers la consolidation de son autorité et vers une effectivité accrue de ses activités. Nous tenons également à adresser nos salutations à Mme Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à son staff et à la Communauté des ONG qui aident à faire entendre les voix des victimes.

Il y a une année aboutissait, en effet, un volet significatif du processus de réformes fondé sur le triptyque sécurité - développement - droits de l'homme, que l'Organisation des Nations Unies s'est proposée de mettre en œuvre, pour être plus représentative, plus dynamique et plus efficiente.

En tant que nouvel organe, le Conseil doit faire la démonstration de sa valeur ajoutée par rapport au *statu quo ante*. Il y parviendra en faisant prévaloir la transparence dans ses processus de prise de décisions et par l'association au même titre de tous les Etats à la réalisation de son mandat y compris le suivi de la gestion et l'évaluation des organes subsidiaires en matière des droits de l'homme.

L'Algérie a eu l'honneur de coordonner la position africaine au cours de cette première année d'édification institutionnelle. Elle a tenu à être le fidèle interprète d'une volonté de l'Afrique de faire entendre sa voix en tant que partenaire actif dans un processus dont notre Continent se veut être l'artisan et non simplement l'objet. Un processus devant impliquer les Etats africains, les associations, avec en priorité celles ayant leur siège dans notre région, et les ayants droit, sans présomption ni *a priori* aucun.

**Monsieur le Président,**

Le Conseil des droits de l'homme qui a vocation à devenir l'un des réceptacles de la conscience de l'humanité doit demeurer, malgré des divergences naturelles d'appréciation parmi ses membres, un espace de dialogue et non de confrontation. Il doit être le forum universel qui forge le « vivre ensemble », la tribune qui prône la tolérance, le lieu qui privilégie la responsabilité. Il ne doit pas fonctionner en vase clos ou être en rupture avec les réalités si affligeantes de plus de la moitié de l'humanité, ballottée entre la pauvreté, la précarité, les pandémies et les incertitudes du lendemain.

Notre Conseil a pour raison d'être la réceptivité au souffle des faibles dont l'humanité est occultée et bafouée. Ce qui nous réunit doit être le simple impératif d'être solidaires des victimes, de toutes les victimes des violations de droits de l'homme, partout dans le monde, loin de toute sélectivité négatrice de la dignité de la personne humaine et loin de toute instrumentalisation politicienne.

Les droits de l'homme sont et doivent demeurer le patrimoine de l'humanité. Ils ne sont la propriété d'aucune civilisation, d'aucune religion, d'aucune région et encore moins d'aucune nation que ce soit. Ceux qui, au nom d'une morale subitement retrouvée, se veulent les étalons de mesure des standards universels, devraient méditer les égarements d'un passé historique fait de conquêtes territoriales violentes. Car ces conquêtes ont donné lieu à un cortège de violation des droits de l'homme fait d'errance des populations autochtones, de dilapidation économique des ressources et de dépossession culturelle.

**Monsieur le Président,**

Pour l'Algérie, les droits de l'homme sont plus qu'une déclaration de principes : ce sont des libertés exercées au quotidien qui prolongent une indépendance recouvrée. Ils donnent, à chaque instant, un sens aux attributs de la citoyenneté en termes de participation et d'épanouissement des individus et de la collectivité dans son ensemble.

C'est dans un contexte des plus troublés de son histoire, que mon pays est devenu partie aux principaux instruments universels de droits de l'homme. Cette quête permanente a trouvé récemment une nouvelle expression dans la signature à Paris, le 6 février 2007, de la Convention internationale sur les disparitions forcées. Ce nouvel engagement s'inscrit dans le sillage de la mise en oeuvre de la Charte pour la Paix et la Réconciliation, approuvée par référendum le 29 septembre 2005. Par cette signature, l'Algérie entend souligner, d'une part, qu'elle s'associe à la dynamique universelle de prévention de ce phénomène et que, d'autre part, elle donnera à ce traité plein effet dans sa législation interne, pour sanctionner, à l'avenir, de telles pratiques.

Notre démarche volontariste s'est également manifestée, le 2 septembre 2006 par la ratification des deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000 relatifs à la Convention des droits de l'enfant. Enfin, l'Algérie sera le 30 mars 2007, parmi les premiers signataires de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées. En Algérie, ces personnes, aux termes d'une disposition constitutionnelle bénéficient à vie, d'une prise en charge par l'Etat.

Ces réalisations au plan international seraient insuffisantes, si elles n'étaient relayées, au plan interne, par une pratique assumée par la collectivité nationale avec conviction et persévérance.

Dans deux mois, l'Algérie connaîtra une consultation électorale ouverte portant renouvellement de son Assemblée Populaire Nationale. Cette échéance attendue est un temps fort de la vie démocratique. Ce rendez vous du 17 mai 2007 sera à cet égard, une occasion renouvelée pour approfondir le processus démocratique, désormais irréversible en Algérie.

Il a été procédé le 10 décembre 2006, au renouvellement de la composante de l'institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme. Cette institution regroupe aussi bien des représentants des pouvoirs publics que de la société civile. Elle compte, en son sein, 19 femmes d'horizons divers, représentation qui donne à la dimension « genre » une expression prometteuse.

La femme en Algérie est, en effet, le moteur de la transformation sociale. Mon pays a reçu au mois de Janvier dernier, Mme Yakin Ertürk, rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. Cette visite, qui s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de transparence, sera suivie, fin avril 2007, de celle du rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression ainsi que de celle d'une délégation de notre mécanisme régional, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

**Monsieur le Président,**

Les défis pour mon pays qui a connu, une décennie de déchirements et de destruction, sont forts nombreux et nécessitent la mobilisation de tous. Ainsi, après une longue négociation, syndicats, patronat et gouvernement sont parvenus, le 2 novembre 2006, à la conclusion d'un Pacte économique et social pour une durée de quatre années. Ce dernier, a pour objectif d'engager le pays dans la voie du développement dans un climat apaisé.

Ce cadre consensuel a permis aux différents chantiers lancés depuis 2001, dans le cadre du Programme de soutien à la croissance économique, de réaliser des performances plus qu'appréciables. Ainsi l'économie algérienne a contribué notablement à l'épanouissement des droits économiques, sociaux et culturels:

- une croissance économique de 4,8 %;
- le produit intérieur Brut (le PIB) s'est élevé à environ 8.340 milliards de dinars;
- le PIB par habitant est passé de 3.110 dollars en 2005 à 3.443 dollars;
- le taux de chômage a été ramené à 12,3 % en octobre 2006 alors qu'il était plus du double en 2000;
- l'inflation maîtrisée a été de l'ordre de 2,5% en 2006;
- l'excédent du compte courant d'environ 26% du PIB et celui de la balance des paiements de près de 17% du PIB;
- des réserves de change d'environ 38 mois d'importation de biens et services, soit 78 milliards dollars;
- un excédent budgétaire qui représente près de 15% du PIB, compte non tenu du fonds de régulation des recettes;
- une dette extérieure ramenée à environ 4 % du PIB contre 16 % en 2005.

Cette heureuse évolution ne constitue qu'une des prémices du renouveau qu'à impulsé le Président de la République, Son Excellence Abdelaziz Bouteflika, depuis 1999, à travers ses initiatives portant sur la Concorde Civile et sur la Paix et la Réconciliation Nationale en tant que vecteurs d'une ère qualitativement meilleure dans la vie de la nation. Tout en s'employant à opposer la rigueur de la loi aux quelques groupuscules terroristes nuisant encore à l'ordre public, l'Algérie œuvre à rassembler ses enfants dans les tâches de reconstruction nationale.

**Monsieur le Président,**

Je ne terminerais pas mon propos sans rappeler que les choix démocratiques des peuples doivent être protégés et respectés en tous lieux et en toutes circonstances.

Le peuple palestinien qui attend depuis plus d'un demi siècle d'être rétabli dans ses droits historiques est aujourd'hui otage d'une politique de négation, de domination et de répression que rien ne peut expliquer, ni encore moins justifier

Cette politique israélienne que notre Conseil a dénoncée à plusieurs reprises et qui a donné lieu à trois sessions extraordinaires, outre qu'elle vise à changer les données géographiques, démographiques et sociologiques de la Palestine, s'attaque une fois de plus, à l'un des Lieux Saints de l'Islam, les plus symboliques : l'Esplanade des mosquées. Cette nouvelle fuite en avant d'Israël ne vise pas moins qu'à judaïser progressivement Jérusalem, ville trois fois sainte, carrefour des religions monothéistes où le Mur des lamentations, la mosquée El Aqsa et le Saint Sépulcre, reçoivent, depuis toujours, les pèlerins de la foi sans distinction.

Ces pratiques de modification des espaces de vie, de construction d'un mur dit « barrière de sécurité », de déportation de population, de spoliation de biens et de violation des droits de l'homme sont aussi le lot, depuis trois décennies du peuple du Sahara Occidental, dernière colonie d'Afrique, ayant le statut de territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies.

Le processus de décolonisation de ce territoire brutalement contrarié depuis 1975 est en panne. La puissance occupante par ses recours aux faits accomplis, ses injustifiables tergiversations et ses manœuvres à répétition, cherche à brouiller les repères bien établis de la communauté des nations et à retarder la mise en œuvre du Plan de paix des Nations Unies. Une démarche unilatérale ne saurait constituer une alternative acceptable au droit du peuple sahraoui à s'autodéterminer conformément à la doctrine des Nations Unies.

L'organisation des Nations Unies qui ne peut renoncer à l'un des principes cardinaux de sa Charte, et encore moins, faire table rase des réalisations accomplies en matière de décolonisation et qui font son prestige et son honneur, se doit de rappeler autant de fois que cela s'avère nécessaire, que primauté devra rester au droit et seulement au droit. Ma délégation saisit cette occasion pour demander à Mme le Haut Commissaire de rendre public le rapport de la mission qu'elle a dépêchée dans la région l'année dernière, au nom de la vérité et de la justice.

Notre Conseil qui sera jugé à l'aune des avancées dans cette même voie de la vérité et de la justice se doit précisément de contribuer à réparer ces injustices historiques en Palestine et au Sahara Occidental afin que nul ne soit fondé à interpréter les silences complaisants et les défaillances injustifiables comme des encouragements à persévérer dans l'erreur.

**Je vous remercie.**